Réponse de l'ADEeF à l'appel à contribution relatif aux méthodes de contrôle du réalisé pour le mécanisme d'ajustement

Appel à contribution ouvert du vendredi 12 mai au mardi 30 mai inclus

Rappel des questions :

- Partagez-vous l'intérêt de l'utilisation de ces méthodes dans le cadre du mécanisme d'ajustement, en complément de la méthode du simple rectangle ?

- Si oui, quels seront vos cas d'application ?

- Avez-vous des remarques sur les modalités d'application proposées (évaluation de la courbe de référence, critères et processus d'homologation) ?

- Quelles sont vos priorités entre les différentes méthodes et leur utilisation proposée (méthodes historique ou prévision, pour les EDA soutirage télérelevée ou profilée) ?

- Avez-vous d'autres remarques ?

RTE propose d'étendre les méthodes de contrôle du réalisé utilisables dans le cadre du mécanisme d'ajustement avec les méthodes par historique et par prévision déjà certifiées applicables dans le cadre du mécanisme NEBEF.

Les GRD sont favorables à cette proposition d'élargissement de nature à améliorer la précision du contrôle du réalisé opéré sur le MA, et à homogénéiser les catalogues de méthodes applicables entre les différents mécanismes de marché valorisant les effacements. Les GRD estiment que ce catalogue doit toutefois encore être enrichi en intégrant de nouvelles méthodes, et en particulier la méthode des panels adaptée au marché de masse (segment diffus). Cette méthode, présentée en GT Contrôle du réalisé en 2013, consiste à déterminer par sondage la quantité d'électricité effacée au sein d'une population de clients, à partir de deux panels : l'un constitué d'individus représentatifs de la population étudiée, l'autre, miroir du précédent, constitué de clients ayant des caractéristiques similaires à celles de la population effacée, mais n'appartenant pas à cette dernière et non soumis à de quelconques effacements de consommation.

Cette méthode a notamment été utilisée dans le cadre du rapport de RTE de mars 2016 concernant l'évaluation des effets de bord induits par les effacements de consommation. Cette publication a permis de confirmer l'intérêt de la méthode. D'autres tests opérés dans le cadre de démonstrateurs Smart grids ont par ailleurs confirmé le potentiel de la méthode.

Aussi, les GRD renouvellent leur souhait que cette méthode intègre les règles des mécanismes de marché, et sont volontaires pour de nouvelles présentations aux acteurs lors de groupes de travail. Ils appellent à la mise en place d'une convention de tests pour en démarrer effectivement le processus de tests tel que prévu dans les règles NEBEF.